L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 19 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande — Un dessinateur (coloriste) pour modiste chargé d'un département de calicots. S'adresser au New Orleans Worsted Store, 27 Bourbon. 18 nov—4f

On a besoin d'une bonne domestique pour voir aux enfants et aider dans le ménage, ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 7 ½ rue de la Paix, 3me district.
17 nov—3 f.

A VENDRE.

A Vendre, à des termes raisonnables.— La belle propriété bien connue, avec magasin de campagne, appartenant anciennement à A. Jolion, située à Madisonville, paroisse St-Tammany, consistant en quatre lots de terre, mesurant 60 pieds de face chaque, sur une profondeur de 120 pieds, et formant l'encoignure des rues Pin et St-Tammany. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Pour plus amples informations s'adresser à J. PELLOAT à Madisonville, ou à LEON QUEYROUZE 97 rue Decatur, Nouvelle-Orléans.
4 nov—1 m. J. D.

M. P. FORGET, offre à vendre, à cause de changement d'affaire son RESTAURANT 40 rue Dauphine, à un lieu de la rue Canal, à un prix modéré. S'adresser au dit local. 9 nov—7f

A LOUER—Une vacherie située rue St-Patrick entre la rue Tolédano et l'avenue de la Louisiane, et à vendre, un cheval, une charrette et des bidons à lait. S'adresser à H. Larcher, sur les lieux.
11 nov—1 sem.

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Carondelet. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M. à midi. 4 nov—

A LOUER.

A LOUER—Magasin et maison de résidence 2646 1/2 rue ninth Peydras, coin Basin. Clés et renseignements à coté. 19 nov—1f.

A LOUER—La belle résidence située rue Bourbon 105, en face de l'Opéra, contenant 25 chambres très confortables, pour spéculer. Entrée, etc., etc. Pour les conditions, s'adresser rue Bourbon, 71.
13nov—1sem J. ANGLADE.

Avis aux Créanciers.

Columbus H. Allen individuellement et, vs. Syndic créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 16,252—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Columbus H. Allen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Telesphore Toca, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 nov—17 21 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,365—Division A—Attendu que P. S. Wiltz jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred Shaw, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 23 28

Succession de Mme Mary Spearing

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,547—Division D—Attendu que Joseph E. Eder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Mme Mary Spearing décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 Nov—19.23 28

Succession de Jean Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16 432—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Jean Labat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
16 nov—16 20 23 Greffier.

Gildere, Day & Co. vs Leura Crémancière

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,506—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de feu Leura E. Day et les membres individuels, à savoir John J. Gildere, Robert S. Day, Henry Baldwin et John M. Baldwin ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
13 nov—13 17 21 Greffier.

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,098—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de feu Eva E. Day et les membres individuels, à savoir John J. Gildere, Robert S. Day, Henry Baldwin et John M. Baldwin ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
13 nov—13 17 21 Greffier.

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,098—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par T. Antoux exécuteur testamentaire du dit de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier.

Succession de John Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11 653—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Hennessy, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier.

Succession de James C. Wingard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,297—Division A—Attendu que Mme Elizabeth Amelia Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James C. Wingard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13nov—13 17 21

Succession de Anton Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,509—Division B—Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
13nov—13 17 21 Greffier.

Succession de James Sandford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,013—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
12 nov—12 16 21 Greffier.

Succession de Valery Montal et ses Epouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,353—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
14nov—14. 19. 23. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Lewis Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,133. Division C—Ordre de Cour—Qu'une requête des créanciers Lewis Kershaw & Co., composés de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit pour nous parderant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 18me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion soit donné comme aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre les personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ernest Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,132. Division C—Ordre de Cour—Qu'une requête des créanciers Ernest Kershaw & Co., composés de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit pour nous parderant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 18me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion soit donné comme aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,293. Division C—Ordre de Cour—Qu'une requête des créanciers Henry Kershaw & Co., composés de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit pour nous parderant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 18me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion soit donné comme aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Lewis Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,132. Division C—Ordre de Cour—Qu'une requête des créanciers Lewis Kershaw & Co., composés de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit pour nous parderant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 18me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion soit donné comme aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 nov—

GROS LOT

$150,000

L. A. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande loyauté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA LOTERIE DE L'ETAT

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ..... de	50,000	50,000
1 Lot de.....	20,000	20,000
2 Lots de.....	10,000	20,000
5 Lots de.....	5,000	25,000
20 Lots de.....	1,000	20,000
50 Lots de.....	500	25,000
100 Lots de.....	300	30,000
1000 Lots de.....	200	40,000
1000 Lots de.....	100	60,000
1000 Lots de.....	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 sont.....	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 sont.....	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 sont.....	7,500
2,279 Lots s'élevant à.....	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....	$12 00
Six mois.....	6 00
Trois mois.....	3 00
Un mois.....	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....	$2 00
Six mois.....	1 50
Quatre mois.....	1 00
Trois mois.....	75

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE,

CLASSE M.

—DE—

LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

—

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où en lit la langue française et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des arrivés dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bottes, Bottes! Souliers, Souliers! Installations, etc.,

Rosenthal Brothers vs August Gravey & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,347—En vertu d'un ordre de vente, daté du 18 novembre, 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22 novembre 1886, à 10 heures 30 A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un fort lot de souliers, bottes et pantoufles en sortie, ainsi que des installations, etc., étant tout le contenu, etc., d'un magasin de chaussures, situé au coin sud-ouest des rues South Poydras et South Franklin, le tout d'après un inventaire enregistré dans son bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerries, Vins, Liqueurs, un cheval, un wagon à ressorts, une charrette, un coffre fort en fer, etc.

Dans l'affaire de

Lang Bornheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,217—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 nov. 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 23 novembre 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A mon entrepôt No 201 rue de Chartres, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Un vaste assortiment d'épiceries assorties et d'articles de fonds, vins, liqueurs, installations, épiceries, etc., accusés dans un inventaire enregistré en mon bureau. Ainsi un cheval, un wagon à quatre roues, avec capote, une charrette, un lot d'épiceries et un coffre-fort en fer.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 nov—12,16,20,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8 972 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'ile Nouvelle-Orléans, borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Fédérale Road, conformément à un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer en cet état de la Louisiane, en date du 26 octobre 1885, lequel plan est ensuite annexé à l'acte de vente, passé par devant Jules Hoffman, notaire en cette ville, le 16 mai 1886, et déposé en son bureau, sous le numéro dix forme l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 10 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,589—En vertu d'un jugement et ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 19 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitude et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Orange, Camp, Race et Magasine et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante-cinq pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du lotois de deux lots, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété que feu Lazare Cortez a acquise de Mme M. N. Kahle, conformément à un acte passé par devant John Benderanagel, notaire, le 3 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret McPadden vs Mme Alberta Johnson et Henry L. Adams, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 18 745—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses améliorations et dépendances qui y appartiennent et tous les droits voies servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot No 150 borné par les rues Siximne, Septième St. Patrick et St. David. Le dit lot étant désigné sur le lotissoir du dit lot sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, voyers, le 21 mars 1849 déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville comme plan No 149 et mesurant un pied anglais conformément au dit plan trente (30) pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de seize cent (160) pieds entre lignes parallèles bornée sur un côté par le lot No 37 sur le dit plan et sur l'autre coté par le lot No 19.

Acquis par la défenderesse Mme Alberta Adams du demandeur conformément à un acte passé par devant Benjamin Ory notaire, en date du 26 octobre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant dûe. A savoir : Deux cents dollars ($200) avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 20 octobre 1885 jusqu'au paiement final ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant du capital et intérêt de la réclamation du demandeur aussi que les frais du dit procès et toutes les taxes de l'Etat et de ville qui seront dues sur la dite propriété.
2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre tiré par la défenderesse dans cette affaire, en date du 26 octobre 1882 et payable quatre mois après ledit billet sur lequel pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété et porte intérêt à raison de 8 pour cent à partir du 20 octobre 1885 jusqu'au paiement final.
3° Et le reste s'il y a comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—2 9 16 23 27 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura E. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3413—En vertu d'un jugement et ordre de vente en date 16 octobre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 30 novembre 1886, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies privilèges, usage servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Orange, Camp, Race et Magasine et mesurant trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante-cinq pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du lotois de deux lots, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété que feu Lazare Cortez a acquise de Mme M. N. Kahle, conformément à un acte passé par devant John Benderanagel, notaire, le 3 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Christing, veuve, vs H. Guillman

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 11,749—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente à l'encan, au No 127 rue Carondelet, le VENDREDI 19 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses améliorations et dépendances qui y sont attachées et appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot borné par les rues Leake et Pelican, Delaunay et Marais. Ledit lot étant désigné sur un plan dressé par J. A. Peyronnet, député voyer de la ville, daté du 27 mai 1876, annexé à un acte de Théo. Goyot, notaire, du 29 juin 1876, et mesurant 67 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Leake, sur 63 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne mitoyenne séparant ledit lot de celui du Sieur Jerres, et 472 pieds 7 pouces sur la ligne inférieure vers la rue Flood, la dite portion de terre étant composée de toutes les parties du lot No 8 des rues 26, et de 33 pieds sur 32 pieds du fond des lots 13, 14, 15 et 16, qui, à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Apollonie Martin, veuve Paul Magne, déclarant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux propriétés conformément aux sections 2370 à 2381 des Statuts Revisés, à fait application à cette cour pour une position.

Donc, maintenant, que toutes personnes intéressées sont priées et sommées en nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou intérêt sur la dite propriété, ou réclamation contre la vente susdite et illégalité dans, avant ou antérieure à la dite vente, ou de faire connaître toutes autres causes ou raisons pour lesquelles un titre ne serait pas nommé conformément à la loi et ce sera pour quelques raisons que ce soit, sauf les droits des parties, dans le délai de trois jours après la publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication de vente ainsi faite au dit Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Leon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au demandeur est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Washington, Annunciation, Washington et Tolédano, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et lignes.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. Peyronnet, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex notaire le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné comme lot No cinq d'après un plan dressé par F. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1850, déposé pour quoi s'y trouve au bureau de W. H. Pelois ex-notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District.
Division E.
GEO. P. GAZELAK,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte.
8 oct—8, 9 f et 30 jours.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de touage de valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.,

Ainsi que tout son grément, dans l'affaire de

Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau de touage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le gréement qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St-Jean, près du pont du pied de la rue Espinarde.

Le dit remorqueur, d'après son inscription permanente, No 92 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. G., folio 27, le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts ; une longueur de 62 et 9/10 pieds, une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 5 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes ; a une hélice, a un beaupré et une proue ronde ; et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch jr.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 et 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'île Nouvelle-Orléans, borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Fédérale Road, conformément à un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer en cet état de la Louisiane, en date du 26 octobre 1885, lequel plan est ensuite annexé à l'acte de vente, passé par devant Jules Hoffman, notaire en cette ville, le 16 mai 1886, et déposé en son bureau, sous le numéro dix forme l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 10 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,589—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 19 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitude et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de